

Championnat de Lot-et-Garonne Jeunes toutes catégorie 2020

Règlement intérieur

Article 1: organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Echecs de Lot-et-Garonne (CDJE 47) organise le championnat de Lot-et-Garonne Jeunes toutes catégories le dimanche 15 décembre 2019 au Stadium d'Agen (1^{er} étage, salle de la Rotonde), 17 Cours Washington.

Article 2: homologation et appariements

Ce championnat comporte plusieurs tournois répartis suivant les catégories d'âge (Petits-Poussins, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors) et de sexe des participants. Tous ces tournois seront homologués par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et comptabilisés pour le classement rapide de février 2020. Sauf nombre de joueurs insuffisant dans certaines catégories, tous les tournois se joueront en **7 rondes**. D'autre part, certaines catégories pourront être regroupés dans un même tournoi en cas de nombre de joueurs insuffisants dans certaines d'entre elles.

Les appariements se font au système suisse intégral.

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale Des Echecs (F.I.D.E.) en application au 1^{er} janvier 2018.

Article 3: règles particulières pour ce tournoi Jeunes

De la catégorie **Juniors à Pupilles** inclus, chaque joueur n'aura droit qu'à **un seul coup illégal**. Au 2^{ème} coup illégal, ce dernier perdra la partie ;

Pour les catégories **Poussins et Petits-Poussins**, chaque joueur aura droit à **2 coups illégaux**. Il ne perdra la partie qu'au 3^{ème} coup illégal.

Article 4: cadence

La cadence de jeu est de **15 minutes + 5 secondes/coup pour chaque joueur**.

Article 5: inscription

Ce tournoi est exclusivement ouvert à tous les enfants licenciés A ou B dans un club du Lot-et-Garonne pour la saison 2019-2020.

Il n'y a pas de droits d'inscription. Les participants devront toutefois prévenir l'organisateur du championnat de leur participation **au plus tard le vendredi 13 décembre 2019 à 20h00**.

Passé ce délai, aucune inscription ne sera acceptée.

Le pointage aura lieu jusqu'à 9h45 le dimanche 15 décembre 2019. En cas de retard, le joueur sera apparié pour la 2^{ème} Ronde.

Article 5: horaires des rondes

Les parties se dérouleront le dimanche 15 décembre 2019 aux heures suivantes:

R1: 10h00

R2: 10h50

R3: 11h40

R4: 14h00

R5: 14h50

R6: 15h40

R7: 16h30

Article 6: classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre: le Bucholz tronqué, le nombre de victoires et la performance.

Pour chaque catégorie d'âge et de sexe, le vainqueur sera déclaré champion de Lot-et-Garonne de sa catégorie et le 2^{ème} vice-champion de sa catégorie.

Article 7: championnat de la Nouvelle Aquitaine Jeunes

Ce tournoi est qualificatif pour les championnats de la Nouvelle Aquitaine Jeunes (ZID Aquitaine) qui auront lieu à Artigues (Gironde) pendant les vacances de février du 6 au 8 mars 2020.

Pour chaque catégorie d'âge et de sexe, les premiers 30% (au minimum les 3 premiers) du classement final seront automatiquement qualifiés pour les championnats de la Nouvelle Aquitaine Jeunes (ZID Aquitaine).

Le CDJE 47 pourra procéder à quelques repêchages, notamment et par exemple si un joueur a le même nombre de points que le dernier joueur qualifié officiellement ou pour une autre raison... dans les autres cas de figures, le CDJE47 statuera et donnera sa décision au club concerné.

La cérémonie de remise des prix est prévue le dimanche 15 décembre 2019 vers 17h30.

Article 8: arbitrage

Le tournoi est arbitré par Guillaume BALLAN (Arbitre Fédéral Open 1).

Article 9: comportement des joueurs

Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E.

Un joueur, qui arrive 10 minutes après le début de la ronde, perdra sa partie sauf si l'arbitre en décide autrement.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspectes.

Les téléphones portables doivent être complètement éteints. Il faut, si possible, éviter de les apporter dans la salle de jeu.

Article 10: nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du joueur d'échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 11: fin de partie

A l'issue de la partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier, éteindre la pendule puis le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) annonce le résultat de la partie à la table d'arbitrage.

Article 12:

L'inscription au Championnat de Lot-et-Garonne Jeunes toutes catégories implique l'acceptation du présent règlement.

**L'arbitre principal,
Guillaume BALLAN**



**L'organisateur, le CDJE 47,
Le Président, Stéphane INCARDONA**

